

SAINT JOHN AIRPORT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

SAINT JOHN AIRPORT INC.

31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

	Page
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des opérations	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-17

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'aéroport de Saint John Airport Inc.

Avis

Nous avons vérifié les états financiers de Saint John Airport Inc. (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états de l'évolution de l'actif net, des opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'avis

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont expliquées dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux exigences éthiques pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son activité, et de dévoiler, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et à l'utilisation comptable de la continuité d'exploitation, sauf si la direction prévoit de liquider la Société ou de faire cesser ses activités, ou si elle n'a aucun autre choix que d'agir ainsi.

Il incombe aux responsables de la gouvernance d'entreprise de superviser le processus d'information financière de la Société.

(suite)

Responsabilités des auditeurs concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit qui inclut notre avis. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes comptables canadiennes généralement admises détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs ; elles sont jugées significatives si, individuellement ou dans l'ensemble, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous devons également :

- o Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Parvenir à une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la direction.
- Tirer une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une anomalie significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une anomalie significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations connexes divulguées dans les états financiers ou, si de telles divulgations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'auditeur. Cependant, des événements futurs ou des circonstances particulières peuvent amener la Société à cesser de poursuivre son activité.
- o Évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les dits états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui fournit une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

SAINT JOHN AIRPORT INC,

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIFS		
ACTUELS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 121 884 \$	4 850 277 \$
Créances clients (Note 6)	624 251	360 806
Financement public à recevoir	722 011	1 593 162
Taxes de vente harmonisées recouvrables	215 878	28 587
Inventaire des pièces (Note 6)	123 868	103 851
Charges payées d'avance	<u>216 707</u>	<u>96 533</u>
	6 024 599	7 033 216
RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		
ACTIF (Note 8)	1 144 000	1 356 000
PLACEMENTS SOUMIS À DES RESTRICTIONS INTERNES POUR		
REMPACEMENT DES IMMOBILISATIONS (Note 2)	1 601 887	1 562 147
IMMOBILISATIONS (Notes 4, 6)	<u>24 839 926</u>	<u>24 426 364</u>
	<u>33 610 412 \$</u>	<u>34 377 727 \$</u>
PASSIFS		
ACTUELS		
Créditeurs et charges à payer	1 706 036 \$	940 088 \$
Revenus différés	29 437	26 041
Part à court terme des dettes à long terme (Note 6)	<u>461 074</u>	<u>449 074</u>
	<u>2 196 547</u>	<u>1 415 203</u>
PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (Note 8)	<u>67 516</u>	<u>59 016</u>
APPORTS REPORTÉS POUR L'AÉROPORT		
AMÉLIORATIONS DES IMMOBILISATIONS (Note 5)	<u>12 089 246</u>	<u>11 579 110</u>
DETTE À LONG TERME (Note 6)	<u>8 385 789</u>	<u>8 841 106</u>
ACTIFS NETS		
NON RESTREINTS	9 269 427	10 921 145
RESTREINTS EN INTERNE - REMPLACEMENT		
FONDS DE RÉSERVE (Note 2)	<u>1 601 887</u>	<u>1 562 147</u>
	<u>10 871 314</u>	<u>12 483 292</u>
	<u>33 610 412 \$</u>	<u>34 377 727 \$</u>
ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS (Note 9)		
AU NOM ET POUR LE COMPTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		

Directeur

Directeur

SAINT JOHN AIRPORT INC.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Non restraints</u>	<u>Fonds de réserve de remplacement</u>	<u>Total 2022</u>	<u>Total 2021</u>
Améliorations locatives Ameublement Équipement de TED Autres équipements	10 921 145 \$	1 562 147 \$	12 483 292 \$	10 979 436
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(1 387 718)	39 740	(1 347 978)	1 558 8.
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AUTRES ÉLÉMENTS DE REMISE EN ÉTAT (Note 8)	<u>(264 000)</u>	-	<u>(264 000)</u>	<u>(55 00)</u>
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	<u>9 269 427 \$</u>	<u>1 601 887 \$</u>	<u>10 871 314 \$</u>	<u>12 483 292</u>

SAINT JOHN AIRPORT INC.

ÉTAT DES OPÉRATIONS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2019</u> (Note 13)
RECETTES (Note 12)			
Redevances d'atterrissage et d'aérogare	979 932 \$	488 841 \$	1 666 832 \$
Location de terrains et de bureaux	314 184	297 291	319 069
Stationnement du véhicule	539 889	107 894	955 516
Concessions	381 914	119 177	651 023
Produits d'intérêts	107 053	20 486	21 801
Services aéroportuaires	61 190	23 298	78 799
Autre	<u>5 500</u>	<u>8 000</u>	<u>4 300</u>
	2 389 662	1 064 987	3 697 340
Redevance pour les installations destinées aux passagers (Note 10)	<u>2 117 092</u>	<u>758 809</u>	<u>3 279 944</u>
	<u>4 506 754</u>	<u>1 823 796</u>	<u>6 977 284</u>
DÉPENSES			
Rémunération et avantages sociaux	2 273 792	1 770 527	2 632 872
Dispositions générales et administratives (Note 9)	704 746	613 136	863 704
Bâtiment et terrains	994 276	633 991	959 021
Marketing	93 442	151 991	763 602
Services de protection civile	580 498	294 792	471 055
Conseil	<u>72 316</u>	<u>41 877</u>	<u>63 653</u>
	<u>4 719 070</u>	<u>3 506 314</u>	<u>5 753 907</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE RECETTES SUR DÉPENSES LIÉES AUX OPÉRATIONS	(212 316)	(1 682 518)	1 223 377
REVENUS DE RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES (Note 8)	52 000	60 000	81 000
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	(311 877)	(310 309)	-
CHARGE D'AMORTISSEMENTS NETTE (Note 11)	<u>(1 570 724)</u>	<u>(1 622 758)</u>	<u>(1 081 249)</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE RECETTES SUR DÉPENSES AVANT COVID-19			
CONTRIBUTIONS DE SECOURS EN CAS DE PANDÉMIE	<u>(2 042 917)</u>	<u>(3 555 585)</u>	<u>223 128</u>
AIDE DE SECOURS EN CAS DE PANDÉMIE DE COVID-19 CONTRIBUTIONS (Note 13)	<u>655 199</u>	<u>5 102 414</u>	-
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>(1 387 718) \$</u>	<u>1 546 829 \$</u>	<u>223 128 \$</u>

SAINT JOHN AIRPORT INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
TRÉSORERIE PROVENANT DE (UTILISÉES DANS)		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(1 387 718) \$	1 546 829 \$
Éléments n'impliquant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 540 188	2 677 836
Revenus de régimes de retraite à prestations définies	(52 000)	(60 000)
Diminution de la provision pour indemnité de départ à la retraite	8 500	5 690
Amortissement des apports reportés	(975 222)	(1 066 596)
Amortissement des commissions de financement différées	<u>5 758</u>	<u>11 518</u>
	139 506	3 115 277
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(263 445)	(285 533)
Financement public à recevoir	871 151	(1 174 830)
Taxes de vente harmonisées recouvrables	(187 291)	(10 796)
Inventaire des pièces	(20 017)	9 354
Charges payées d'avance	(120 174)	6 154
Créditeurs et charges à payer	765 947	438 053
Revenus différés	<u>3 396</u>	<u>(3 641)</u>
	<u>1 189 073</u>	<u>2 094 038</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 953 750)	(659 454)
Contributions pour l'amélioration des immobilisations aéroportuaires	<u>1 485 358</u>	<u>391 649</u>
	<u>(1 468 392)')</u>	<u>(267 805)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(449 074)</u>	<u>(438 074)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE DISPONIBLE	(728 393)	1 388 159
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 850 277</u>	<u>3 462 118</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>4 121 884 \$</u>	<u>4 850 277 \$</u>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	146 793 \$	32 510 \$
Intérêts reversés	<u>311 877 \$</u>	<u>310 309 \$</u>

SAINT JOHN AIRPORT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

1 . INCORPORATION ET ACTIVITÉS

Saint John Airport Inc. (la « Société ») a été constituée le 19 février 1997 en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick en tant que société sans capital-actions et sans but lucratif.

Le 1er juin 1999, la Société a signé un accord avec le gouvernement du Canada pour lui céder le contrôle de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport de Saint-John. À cette date, la Société a signé un contrat de bail foncier (le « bail foncier ») avec le gouvernement du Canada qui prévoit que la Société louera les installations aéroportuaires pour une durée initiale de soixante ans. Au cours de l'année, la prolongation de vingt ans a été exercée et le bail se termine maintenant en 2079, date à laquelle la Société est obligée de rendre le contrôle de l'aéroport de Saint-John au gouvernement du Canada. La réglementation des normes de sécurité pour l'aéroport continue de relever de la responsabilité du gouvernement du Canada, mais la Société est responsable de l'exploitation de l'aéroport en toute sécurité.

Les revenus provenant de l'exploitation de l'aéroport de Saint-John sont exonérés des impôts fédéral et provincial sur le revenu. La Société est assujettie à la TVH et à l'impôt foncier.

2 . RÉSUMÉS DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de la présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif (« ASNFPO »).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère la trésorerie, les dépôts à court terme et les soldes bancaires comme des liquidités et des équivalents de trésorerie. Le solde de trésorerie à la fin de l'année se compose de fonds détenus sur des comptes bancaires et d'un certificat de placement garanti. Le certificat de placement garanti est détenu par la Banque Royale du Canada et porte intérêt au taux de 4 % par an. Il arrive à échéance le 16 janvier 2023.

Location avec le gouvernement du Canada

Le bail foncier est comptabilisé comme un bail d'exploitation.

Inventaire des pièces

Les stocks de pièces sont évalués à leur coût ou à leur valeur de remplacement si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé sur la base du premier entré, premier sorti. ¹¹

Investissements affectés au remplacement des immobilisations et au fonds de réserve pour le remplacement des immobilisations

Le conseil d'administration a créé un fonds de réserve pour le remplacement des immobilisations. Les transferts vers et depuis le fonds doivent être approuvés par le conseil d'administration. Les revenus générés par le fonds sont comptabilisés comme une augmentation directe de l'actif net du fonds de réserve pour le remplacement des immobilisations.

(suite)

3 . RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Le fonds de réserve pour le remplacement des immobilisations est composé de certificats d'investissement garantis, de fonds communs de placement et de liquidités, et est comptabilisé au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la valeur de marché. Au 31 décembre 2022, la valeur marchande était de 1 601 887 \$ (2021 - 1 562 147 \$). Au cours de l'exercice, aucun montant (2021 - nul) n'a été transféré du Fonds de réserve de remplacement pour financer des immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Lors de la constitution d'immobilisations, les coûts directement imputables, y compris les intérêts, sont capitalisés en tant que partie du coût de l'immobilisation. Au fur et à mesure que les actifs sont mis en service, l'amortissement est prévu sur une base linéaire aux taux annuels suivants :

Améliorations des baux	
Bâtiments	5,0 - 20,0 %
Pistes, routes et terrains	5,0 - 30,0 %
Véhicules	5,5 - 25,0 %
Machines et matériel	6,7 - 30,0 %
Systèmes et logiciels	20,0 - 33,3 %
Meubles et équipements	10,0 - 20,0 %

La Société passe régulièrement en revue ses immobilisations afin d'éliminer les éléments obsolètes.

Avantages sociaux futurs

La Société déclare son régime de retraite à prestations définies sur la base de l'évaluation du financement en continuité d'exploitation. Les réévaluations et autres éléments comprennent les gains/(pertes) sur les passifs de pension, les gains/(pertes) sur les actifs de retraite et la variation de l'impact de la provision pour dépréciation. Celles-ci sont comptabilisées directement dans l'actif net.

La Société comptabilise les prestations de son régime de retraite à cotisations définies en tant que dépenses lorsque les cotisations de l'employeur sont encourues.

La Société est un employeur membre du régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui est un régime de retraite multi-employeurs à cotisations déterminées. Les dépenses de ce régime de retraite sont les cotisations de l'employeur encourues au cours de la période.

Aide gouvernementale

La Société comptabilise l'aide gouvernementale dans les dépenses courantes de l'état des opérations. Lorsque l'aide gouvernementale est spécifiée comme étant liée à des dépenses futures, la Société reporte l'aide et la comptabilise dans l'état des opérations au fur et à mesure que les dépenses correspondantes sont encourues. Lorsque l'aide gouvernementale est liée à l'acquisition d'immobilisations, la Société reporte l'aide et l'amortit en résultat sur la même base que l'immobilisation correspondante acquise avec les fonds.

Conformément aux conditions du bail foncier, la Société a reçu du gouvernement du Canada une subvention en capital de 6,3 millions de dollars au cours de la période qui s'est terminée le 31 décembre 1999. Ces fonds, ainsi que tous les intérêts accumulés, ont été consacrés à des projets d'investissement dans les infrastructures de sûreté et de sécurité aéroportuaires. La subvention différée est amortie en résultat sur la même base que les immobilisations connexes acquises avec les fonds.

(suite)

4 . RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

La Société a reçu des contributions de Transports Canada et de la Société de développement régional pour financer l'amélioration de l'infrastructure des pistes et l'équipement d'entretien. Ces fonds ont été comptabilisés lorsque les dépenses éligibles correspondantes ont été encourues. Les apports différés sont amortis en résultat sur la même base que les immobilisations correspondantes acquises avec les fonds.

Comptabilisation des revenus

Les revenus des redevances d'atterrissage et de terminaux des avions et des parkings sont comptabilisés au fur et à mesure de l'utilisation des installations aéroportuaires. Les revenus des concessions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur la base de pourcentages convenus des ventes déclarées par les concessionnaires, avec des garanties de loyers minimums spécifiés. Les revenus tirés de la location sont comptabilisés sur la durée de vie des baux respectifs. Les redevances pour l'utilisation des installations destinées aux passagers sont comptabilisées au moment de l'embarquement des passagers. Les autres revenus sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés.

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les contributions liées à l'achat d'immobilisations sont différées et amorties en recettes sur la même base que l'amortissement des immobilisations.

Politique relative aux instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur ajustée des frais de financement et des coûts de transaction lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes suivantes, les actifs financiers dont les marchés sont activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés étant comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise un instrument financier dérivé, un swap de taux d'intérêt, pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt lié à son financement bancaire à taux d'intérêt variable. La Société a appliqué la comptabilité de couverture des flux de trésorerie conformément aux recommandations de l'article 3856 du Manuel de CPA. L'objectif de la Société en s'engageant dans la relation de couverture est de gérer les flux de trésorerie futurs liés à la dette à long terme avec un taux d'intérêt variable.

Au début de la transaction de couverture, la Société a documenté la relation entre l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêt) et l'élément couvert (dette à long terme), son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

La Société n'est pas tenue de comptabiliser la juste valeur de l'instrument dérivé de swap de taux d'intérêt. Les accords de swap de taux d'intérêt impliquent l'échange périodique de paiements sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont basés et sont comptabilisés comme un ajustement des charges d'intérêt sur l'instrument d'emprunt de couverture. Le montant correspondant à payer ou à recevoir des

31 DÉCEMBRE 2022

5 . RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

Ces estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

Voici des exemples d'estimations importantes contenues dans ces états financiers :

- la provision des créances douteuses ;
- la provision pour obsolescence des stocks ;
- la recouvrabilité des investissements ;
- la durée de vie utile estimée des actifs ;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles ; et
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour déterminer les coûts des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des pensions et les actifs des régimes de retraite.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre complet de gestion des risques afin de contrôler, d'évaluer et de gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur l'exposition aux risques et la concentration des risques de la Société au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit sur les comptes débiteurs de ses clients. La Société examine les antécédents de crédit d'un nouveau client avant de lui accorder un crédit et procède à des examens réguliers des performances de crédit des clients existants. Au 31 décembre 2022, les créances étaient principalement constituées de redevances aéronautiques et de redevances d'utilisation des installations pour les passagers découlant des activités normales. Une part importante des comptes débiteurs provient d'un client et de sa filiale.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne les fonds reçus de ses clients, les contributions au régime de retraite, la dette à long terme, les comptes créditeurs et d'autres obligations.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les fluctuations des taux de change et le degré de volatilité de ces taux font peser sur les bénéfices de la Société. La Société n'est pas exposée à ce type de risque puisqu'elle ne détient pas de devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par un changement des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux d'intérêt variable et sur les investissements qui sont détenus dans les placements restreints pour le remplacement des immobilisations. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt variable sur la dette à long terme.

SAINT JOHN AIRPORT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS

4. IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u>	Net	Net
Améliorations des baux				
Bâtiments	10 638 796 \$	6 803 318 \$	3 835 478 \$	1 987 469 \$
Pistes, routes et terrains	30 974 664	11 924 584	19 050 080	20 089 019
Véhicules	4 578 041	3 219 114	1 358 927	1 589 494
Machines et matériel	2 114 737	1 569 545	545 192	675 990
Systèmes et logiciels	317 655	278 173	39 482	68 820
Meubles et équipements	<u>109 515</u>	<u>98 748</u>	<u>10 767</u>	<u>15 572</u>
	<u>48 733 408 \$</u>	<u>23 893 482 \$</u>	<u>24 839 926 \$</u>	<u>24 426 364 \$</u>

5. CONTRIBUTIONS DIFFÉRÉES POUR L'AMÉLIORATION DES IMMOBILISATIONS AÉROPORTUAIRES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	11 579 110 \$	12 254 057 \$
Contributions au cours de l'exercice	1 485 358	391 649
Amortis au cours de l'exercice	<u>(975 222)</u>	<u>(1 066 596)</u>
Solde en fin d'exercice	<u>12 089 246 \$</u>	<u>11 579 110 \$</u>

6. DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêt de la Banque de Montréal, remboursable conformément à l'amortissement programmé du montant notionnel du contrat de swap de taux d'intérêt sur vingt ans, arrivant à échéance le 31 décembre 2039. La Société a utilisé une facilité de prêt à terme à taux d'intérêt fixe par le biais d'un swap de taux d'intérêt et a délivré une acceptation bancaire, résultant en un taux net de 3,47 % par an.	8 042 000 \$	8 381 000
Prêt de la Banque de Montréal portant intérêt au taux préférentiel moins 1 % par an, remboursable en versements mensuels de 9 173 \$ plus les intérêts, arrivant à échéance le 31 mai 2030.	<u>816 381</u>	<u>926 456</u>
	8 858 381	9 307 456
Moins les frais de financement et les coûts de transaction	<u>11 518</u>	<u>17 276</u>
	8 846 863	9 290 180
Moins les acomptes provisionnels inclus dans le passif à court terme	<u>461 074</u>	<u>449 074</u>
	<u>8 385 789 \$</u>	<u>8 841 106 \$</u>

SAINT JOHN AIRPORT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

6. DETTE À LONG TERME (suite)

Le capital dû au cours de chacune des cinq prochaines années est le suivant :

2023	\$	461 074
2024		474 074
2025		486 074
2026		500 074
2027		513 074

Au 31 décembre 2022, la Société dispose des facilités de crédit suivantes, non utilisées :

- ° Une facilité de dépenses d'investissement de 4 183 618 \$, un prêt à la demande portant intérêt au taux préférentiel moins 1 % ou un prêt à terme portant intérêt à un taux fixe.
- ° Un prêt à vue d'un montant de 1 000 000 \$ pour une installation d'exploitation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1 %.
- ° Une facilité de risque de trésorerie de 2 500 000 \$ pour faciliter la couverture du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, sous réserve d'accords spécifiques et de disponibilité.

La dette à long terme et les facilités de crédit sont garanties par un contrat de sûreté général enregistré qui prévoit une sûreté sur tous les biens présents et futurs de l'emprunteur, avec une charge de premier rang pour les machines et équipements, les comptes débiteurs et les stocks. Il existe une charge spécifique de premier ordre sur un véhicule de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs d'une valeur comptable de 833 665 \$ (2021 - 948 653 \$).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le swap de taux d'intérêt a un montant notionnel amortissable de 8 042 000 \$ (2021 - 8 381 000 \$) avec une date d'échéance au 31 décembre 2039. Selon les termes du swap, la Société paie un intérêt fixe mensuel de 3,47 % et reçoit des taux d'acceptation bancaire au taux d'offre des courtiers canadiens à un mois (CDOR). Au 31 décembre 2022, le swap de taux d'intérêt était évalué à 557 980 \$ (675 868 \$ en 2021).

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif de retraite à prestations définies accumulé	<u>1 144 000</u> \$	<u>1 356 000</u> \$
Provision pour indemnité de départ à la retraite	<u>67 516</u> \$	<u>59 016</u> \$

(suite)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite à prestations déterminées

Le 1er juin 1999, la Société a adhéré au régime de retraite des autorités aéroportuaires et portuaires canadiennes, un régime de retraite multi-employeurs. Ce régime couvre les employés de la Société qui, immédiatement avant de rejoindre la Société, étaient employés de la fonction publique fédérale et accumulaient des prestations de retraite en vertu de la loi sur la pension de la fonction publique. Le gouvernement fédéral reste responsable de toutes les prestations de retraite accumulées pour ces personnes jusqu'à cette date.

Les actifs des régimes de retraite sont principalement constitués de fonds d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers. La juste valeur des actifs du régime est basée sur la valeur de marché des fonds dans lesquels les actifs du régime sont investis. Les obligations en matière de prestations de retraite sont déterminées sur la base de la meilleure estimation par la direction des taux d'augmentation des salaires à long terme et sont actualisées sur la base de la meilleure estimation par la direction des taux d'intérêt à long terme. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime sont les suivantes :

	2022	<u>2021</u>
Taux d'indexation de l'indemnité	2,50 %	2,50 %
Taux d'indexation du MGAP	2,50 %	2,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %

Les écarts entre ces estimations et la réalité, qui peuvent être importants, sont immédiatement comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net.

La Société supporte le risque de perte d'expérience par rapport aux hypothèses ci-dessus. Le risque maximal de perte est égal à la différence entre la juste valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite et le montant de l'obligation au titre des prestations de retraite comptabilisé dans les états financiers. Si l'expérience réelle diffère des hypothèses, les contributions futures seront ajustées pour compenser les écarts. Le risque est géré en plaçant les actifs du régime de retraite en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime de retraite, qui définit les investissements autorisés.

Les rapports actuariels préparés sont basés sur des projections des niveaux de rémunération des employés jusqu'au moment de la retraite et sur des estimations des taux d'intérêt à long terme qui sont déterminés sur la base de projections stochastiques des différentes catégories d'actifs dans lesquelles les actifs du régime sont investis, et approuvés par l'administrateur du régime. L'évaluation actuarielle la plus récente a été réalisée au 1er janvier 2022. L'évaluation a été effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la contribution minimale de l'employeur en vertu de la loi sur les normes des prestations de retraite et la contribution maximale déductible en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Sur la base des recommandations de l'actuaire du régime, l'employeur n'est pas tenu de verser un pourcentage du salaire de l'employé et il n'y a pas de cotisations mensuelles spéciales supplémentaires. Par conséquent, la contribution totale correspond à la provision pour frais de non-investissement de 15 700 \$ (2021 - 15 700 \$). Ces exigences en matière de cotisations resteront en vigueur jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle prévue pour le 1er janvier 2023.

(suite)

SAINT JOHN AIRPORT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les informations relatives aux prestations définies du régime au 31 décembre sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Juste valeur marchande des actifs du régime	4 979 000 \$	5 902 000 \$
Obligation afférente aux droits acquis (méthode rétrospective)	<u>3 503 000</u>	<u>3 535 000</u>
	1 476 000	2 367 000
Provision pour dépréciation	<u>(332 000)</u>	<u>(1 011 000)</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>1 144 000 \$</u>	<u>1 356 000 \$</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif au titre des prestations constituées - début de l'exercice	1 356 000 \$	1 351 000 \$
Recouvrement net des pensions pour l'exercice	45 000	43 000
Cotisations de l'employeur	7 000	17 000
Autres éléments de réévaluation	<u>(264 000)</u>	<u>(55 000)</u>
Actif au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	<u>1 144 000 \$</u>	<u>1 356 000 \$</u>
Cotisations de l'employé	\$ -	\$ -
Prestations de retraite et de cessation d'emploi versées	218 000 \$	217 000 \$

La valeur actuarielle des prestations accumulées pour l'exercice 2022 est basée sur une extrapolation fournie par les actuaires. Les actuaires estiment que les résultats financiers ne différeront pas sensiblement de l'extrapolation si une évaluation formelle était effectuée en fin d'exercice.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Le régime de retraite à cotisations définies de la Société couvre les nouveaux employés qui ont rejoint la Société depuis le 1er juin 1999. Les employés couverts par ce plan sont tenus de cotiser à hauteur de 6 % de leur salaire, la Société versant une cotisation équivalente. Toutes les cotisations de l'employeur sont immédiatement acquises à l'employé. Au cours de l'exercice, la Société a versé 39 114 \$ (30 706 \$ en 2021) à ce régime.

Régime de retraite DBplus

Le 1er juillet 2020, la Société est passée d'un régime de retraite à cotisations définies à un régime de retraite à prestations définies avec le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire du régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie pour les employés syndiqués. Les employés syndiqués de la Société qui participent au régime sont membres du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, un régime interentreprises à prestations déterminées pour les employeurs de tout le Canada. Selon les termes du plan, les employés sont tenus de verser une contribution fixe de 6 % de leurs revenus, qui est complétée par une contribution équivalente de la part de la Société.

(suite)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La Société n'est responsable que de la contribution de contrepartie et n'a aucune obligation de payer ou de verser des contributions supplémentaires, y compris en ce qui concerne le déficit de solvabilité, le passif non capitalisé selon l'approche de continuité ou le déficit de liquidation. Au cours de l'exercice, la Société a versé 65 730 \$ (48 381 \$ en 2021) à ce régime.

Allocation de retraite

Conformément aux directives énoncées dans la convention collective de l'aéroport de Saint-John, les employés qui comptent dix années de service ou plus ont droit à une allocation de retraite correspondant à une semaine de salaire par année de service depuis le 1er juin 1999. Elle est limitée à un maximum de trente semaines de salaire. Aucune allocation de retraite n'a été versée au cours de l'année (2021 - nul).

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Comme décrit dans la Note 1 des états financiers, la Société a signé un contrat de bail foncier avec le gouvernement du Canada qui prévoit que la Société louera l'aéroport pour une durée initiale de soixante ans. Au cours de l'année, la prolongation de vingt ans a été exercée et le bail se termine maintenant en 2079, date à laquelle la Société est obligée de rendre le contrôle de l'aéroport de Saint-John au gouvernement du Canada.

- a) Selon les termes du bail foncier modifié, l'occupation de l'aéroport par la Société était gratuite jusqu'en 2016. À partir de cette année-là, la formule de calcul du loyer est la suivante : aucun loyer n'est perçu sur les premiers 5 000 000 \$ de recettes aéroportuaires ; 1 % de la partie des recettes aéroportuaires excédant 5 000 000 \$ mais égale ou inférieure à 10 000 000 \$; 5 % de la partie des recettes aéroportuaires excédant 10 000 000 \$ mais égale ou inférieure à 25 000 000 \$; 8 % de la partie des recettes aéroportuaires excédant 25 000 000 \$ mais égale ou inférieure à 100 000 000 \$; 10 % de la partie des recettes aéroportuaires supérieure à 100 000 000 \$ mais inférieure ou égale à 250 000 000 \$; et 12 % de la partie des recettes aéroportuaires supérieure à 250 000 000 \$. Au cours de l'année, aucune dépense n'a été enregistrée, car le gouvernement du Canada a renoncé au paiement des loyers après l'apparition de la crise de COVID-19 (2021 - recouvrement de 2 746 \$).
- b) Une évaluation environnementale du site de l'aéroport de Saint-John a été réalisée en décembre 1998 par le gouvernement du Canada et le rapport qui a été publié est appelé Rapport d'étude de base sur l'environnement. Ce rapport devait identifier l'étendue des substances dangereuses existantes en décembre 1998 et jusqu'à la date de transfert du 1er juin 1999. L'article 37 du bail foncier de l'aéroport régit la responsabilité de tous les travaux de remise en état, le cas échéant.

La responsabilité de toute responsabilité pouvant survenir à l'avenir en ce qui concerne l'existence d'une substance dangereuse provenant d'avant le transfert du 1er juin 1999 à la Société incombe au gouvernement du Canada. La Société est responsable de tout passif environnemental lié à des substances dangereuses survenant après la date de transfert. Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun passif environnemental connu.

SAINT JOHN AIRPORT INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

10. REDEVANCE SUR LES INSTALLATIONS DESTINÉES AUX PASSAGERS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Redevances perçues pour les installations destinées aux passagers	2 245 743 \$	806 693 \$
Frais de traitement	<u>(128 651)</u>	<u>(47 884)</u>
Redevance pour les installations destinées aux passagers	<u>2 117 092 \$</u>	<u>758 809 \$</u>

11. CHARGE D'AMORTISSEMENT NETTE

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Amortissement des immobilisations	2 540 188 \$	2 677 836 \$
Amortissement des apports reportés (Note 5)	(975 222)	(1 066 596)
Amortissement des financements différés	<u>5 758</u>	<u>11 518</u>
	<u>1 570 724 \$</u>	<u>1 622 758 \$</u>

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec Air Canada et ses filiales, et est donc économiquement dépendante de ce client.

13. IMPACT DE LA COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié de pandémie l'apparition d'une souche du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») ce qui a entraîné la mise en place d'une série de mesures de santé publique et d'urgence par les gouvernements fédéral et provinciaux pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures comprenaient des restrictions généralisées sur les voyages, ce qui a entraîné une réduction significative des vols et du nombre de passagers depuis le début de la pandémie.

L'impact sur les résultats financiers, les opérations et les flux de trésorerie de la Société a été significatif et s'est traduit par une diminution des redevances d'atterrissage et de terminaux des avions et d'autres revenus d'exploitation. La durée et l'impact des restrictions liées à la COVID-19, le rétablissement des niveaux de service de vol et le nombre de passagers ne sont pas certains à l'heure actuelle. Les chiffres comparatifs de 2019 ont été indiqués dans l'état des résultats afin de présenter les résultats d'une année complète d'activités avant la pandémie de COVID-19. La direction de la Société a préparé des prévisions financières à long terme et a déterminé que les mesures prises à ce jour, et prévues pour l'avenir, sont suffisantes pour atténuer l'impact financier de la pandémie.

Plus précisément, la Société a pris les mesures suivantes :

- Maintien d'une trésorerie de 5 723 771 \$ et d'un actif net de 10 871 314 \$ pour financer les pertes d'exploitation futures et potentielles ;
- Maintien de la disponibilité des facilités de crédit non utilisées jusqu'à un montant maximum autorisé de 4 183 618 \$ auprès des prêteurs ;

(suite)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

13. IMPACT DE LA COVID-19 (suite)

- Élimination des dépenses de fonctionnement et des projets d'investissement qui ne sont pas essentiels à la sécurité de l'exploitation de l'aéroport ;
- Accès à un certain nombre de mesures annoncées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour soutenir les organisations dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, notamment :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Subvention salariale d'urgence du Canada	205 199 \$	620 414 \$
Fonds d'aide pour les aéroports (Transports Canada)	-	1 132 000
Initiative du transport aérien régional (ITAR)	<u>450 000</u>	<u>3 350 000</u>
	<u>655 199 \$</u>	<u>5 102 414 \$</u>

Au cours de l'année précédente, la Société a été approuvée pour un financement total de 3,8 millions de dollars dans le cadre d'un accord avec l'ITAR concernant l'Initiative du transport aérien régional. Le programme est conçu pour fournir une aide aux coûts de fonctionnement afin d'atténuer les difficultés financières résultant de la COVID-19. Le programme a pris fin le 31 mars 2022 et la Société a reçu les 450 000 \$ restants pour couvrir les dépenses admissibles engagées.